



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE SUR MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-370-PM

Objet : Autorisation de poursuite de l'activité de la maison de retraite « Accueil Côte de Jade ».

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 610-5 et 131-13 du code pénal

Vu les articles R 123.1 à R 123.55 du code de la construction et de l'habitation et les dispositions du Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Considérant la visite périodique de sécurité de la maison de retraite « Accueil Côte de Jade » effectuée le vendredi 03 mai 2024

Considérant l'avis favorable formulé en Préfecture le 29 mai 2024 par l'ensemble des membres de la Commission Départementale, pour la poursuite de l'activité de l'établissement. (PV de la réunion du mercredi 29 mai 2024.)

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté référencé PM n° 79/2021 en date du 07 avril 2021 est abrogé.

Article 2 : La poursuite de l'activité de la maison de retraite « Accueil Côte de Jade » 4 allée de la Piraudière à La Plaine sur Mer est autorisée à compter du 29 mai 2024.

Article 3 : La maison de retraite dénommée dans l'article 1er du présent arrêté répond au classement de type J + hébergement - 4ème Catégorie.

Article 4 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire
- Monsieur le Commandant du groupement PREVENTION du SDISS 44
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de GENDARMERIE de PORNIC
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de POLICE MUNICIPALE
- Monsieur le Directeur de l'établissement « Accueil Côte de Jade ».

Pour Le Maire
L'Adjoint Délégué
Denis DUGABELLE

